



CONGRES D'ORIENTATION 2021

THÈME 1

ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET INTÉGRITÉ DE LA RECHERCHE

CONTEXTE

Le développement de la recherche sur projets comme l'effervescence vaccinatrice liée à la crise sanitaire ont mis en évidence des problématiques nouvelles inhérentes aux activités de recherche au sujet desquelles le SNESUP-FSU ne dispose pas pour le moment d'un corpus complet et précis de mandats. A l'heure où beaucoup d'institutions tentent de se doter de textes encadrant les activités de recherche, le SNESUP-FSU doit, en lien avec les autres syndicats de l'enseignement supérieur de la FSU, améliorer son expertise sur ces sujets. Il convient à la fois d'être vigilant quant à toute tentative de limiter de manière abusive la liberté des chercheurs et des équipes de recherche tout en demeurant exigeant quant aux normes collectives qui doivent encadrer nos travaux. C'est à ce prix que nous conserverons la confiance des étudiants, de nos concitoyens et que nous pourrons œuvrer pour le bien commun.

Dès 2009 des analyses de métadonnées estimaient que, si, en moyenne, 2 % des scientifiques admettent avoir falsifié des recherches au moins une fois et jusqu'à 34 % admettent d'autres comportements de méconduite scientifique, les fréquences réelles de telles pratiques pourraient être bien plus élevées (Daniele Fanelli, 2009). On trouve aussi des études analysant l'augmentation du nombre de rétractations d'articles, probablement due à une propension croissante à rétracter les défauts et fraudes, plus que d'une augmentation de la prévalence de l'inconduite (Daniele Fanelli, 2013). Dans l'ESR français cela s'est médiatiquement traduit par une décennie 2010 riche en "affaires" plus ou moins retentissantes : des maquillages de figures de plusieurs articles de la PDG par intérim du CNRS, des soupçons envers d'autres personnes, du retrait d'une thèse soutenue dans une université parisienne pour plagiat, etc. Ce sont aussi des conflits d'intérêt qui resurgissent, notamment lors de la répartition des financements par AAP, comme lors d'un appel de l'IDEX grenoblois dont la sélection des dossiers vient d'être récemment retoquée par le tribunal administratif.

Ces pratiques douteuses, bien que résiduelles, sont parfois bien ancrées dans quelques communautés scientifiques où l'on peut observer des comportements marginaux, ne concernant que quelques individus, qui incitent aux manquements les plus graves. En réaction à ces comportements, une série de textes (national, europe, monde) a permis d'impulser dans les années 2010 une réflexion sur les pratiques, les responsabilités et les institutions des chercheurs en matière d'éthique ou encore d'appropriation des notions d'intégrité scientifique. C'est ainsi qu'au niveau national, l'arrêté doctorat de 2016 prévoit que "chaque doctorant reçoive une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique", ce que de plus en plus d'écoles doctorales étendent aux candidat.e.s à l'HDR.

Plus largement, comment créer les conditions d'une recherche éthique et du respect des règles déontologiques ? Il est certain que compte-tenu des pressions sur les publications, de la concurrence

pour l'accès aux ressources et aux financements par AAP, etc. il y a là plus qu'une contradiction, mais une vraie injonction paradoxale ... comme l'a souligné C. Villani, lors de l'audition de Henriët et Ouzoulias devant la commission de l'OPECST :

"[...] l'intégrité scientifique concerne non seulement la fraude proprement dite, mais aussi les connivences entre auteurs, rapporteurs et experts arbitres, ou referees. Comment savoir qui est indépendant dans ce contexte d'explosion des références ? Les chercheuses et chercheurs sont aussi exposés à une forme de harcèlement lorsqu'ils ou elles sont entraînés dans une course effrénée à la publication. Il faut se rappeler que la science a fondamentalement besoin de temps et de sérénité, pour s'épanouir au sein d'une discussion contradictoire, privilège que l'époque actuelle tend à lui ôter."

Que peut dire le SNESUP-FSU face à des questionnements qui peuvent être très variés suivant les disciplines ? Pour cadrer nos débats, il est sans doute utile d'identifier un socle commun de principes à défendre. Pour initier les nécessaires discussions qui permettront de faire émerger un corpus de mandats sur ces sujets, nous vous proposons quelques recommandations issues de différents cadres institutionnels.

Pour le comité d'éthique du CNRS (COMETS), l'**intégrité scientifique** concerne la « bonne » conduite des pratiques de recherche, la **déontologie** réunit les devoirs et obligations imposés à une profession et l'**éthique** nous invite à réfléchir aux valeurs qui motivent nos actes et à leurs conséquences et fait appel à notre sens moral et à celui de notre responsabilité.

Dans le rapport Corvol (2016) l'**intégrité scientifique** « est la conduite intègre et honnête qui doit présider à toute recherche. Consubstantielle de toute activité de recherche, c'est sur elle que reposent le savoir et la connaissance. L'intégrité scientifique n'est pas une question de morale mais elle s'appuie sur des principes moraux universels selon lesquels il est mal "de mentir, de voler...". La qualité et la fiabilité de la production scientifique dépendent d'elle. C'est sur elle que se fonde la société de la connaissance pour, en un mot, "croire à la science". **Autant les questions d'éthique font débat, autant l'intégrité scientifique ne se discute pas.** Elle se respecte, c'est un code de conduite professionnelle qui ne doit pas être enfreint. Elle s'impose en science, comme s'imposent les codes professionnels **de déontologie** pour les médecins et les avocats. »

Une charte nationale de **déontologie** des métiers de la recherche (janvier 2015 ratifiée en juin 2019) explicite les critères d'une démarche scientifique rigoureuse et intègre, applicable notamment dans le cadre de tous les partenariats nationaux et internationaux, à travers 7 principes d'intégrité : respect des dispositifs législatifs et réglementaires, fiabilité du travail de recherche, communication, responsabilité dans le travail collectif, impartialité et indépendance dans l'évaluation et l'expertise, travaux collaboratifs et cumul d'activités, et formation.

Au niveau des institutions, un point d'entrée pour étudier ces notions est aussi possible en évoquant de nouveaux métiers et instances : **réfèrent déontologue, réfèrent intégrité scientifique ou réfèrent lancement d'alerte, médiateur, comité(s) d'éthique..**

Pour finir, présentons quelques recommandations existant en la matière :

10 recommandations issues du rapport parlementaire "Promouvoir et protéger une culture partagée de l'intégrité scientifique" (mai 2021)

- Introduire, par la loi, dans le code de la recherche une définition de l'intégrité scientifique et proposer des règles générales pour engager les institutions et les chercheurs à la respecter. Cet objectif a été en grande partie atteint par la loi de programmation de la recherche.
- Réévaluer les conditions d'exercice des missions de l'OFIS et du CoFIS, ainsi que leurs rôles institutionnels.

- Encourager la nomination de RIS (Référénts Intégrité Scientifique) dans l'ensemble des établissements de recherche; préciser leur statut et les conditions d'exercice de leurs missions ; formaliser le suivi de leur action, par exemple par la remise de bilans annuels ou pluriannuels de leur activité.
- Veiller à la bonne articulation des travaux et réflexions menés dans le cadre de l'OFIS, du CoFIS, du ResInt et de la conférence des signataires.
- Reconnaître l'intérêt des actions menées par les acteurs, promoteurs et garants de l'intégrité scientifique et soutenir leurs actions dans le respect de leur indépendance.
- Normaliser davantage les règles d'instruction des méconduites scientifiques ; assurer que les règles démocratiques du débat contradictoire soient respectées lors des procédures d'instruction ; encourager les interactions transversales entre RIS et services juridiques des établissements ; inciter à une prise de décision finale collégiale et ne reposant pas exclusivement sur celle du chef d'établissement ; finaliser la base de données des cas d'instruction de méconduites afin de disposer d'un référentiel.
- Rendre obligatoire la formation en intégrité scientifique tout au long de la carrière dans la recherche, en particulier pour les encadrants et autres positions de mentorat (HDR, post-doc), comme le font déjà, de manière informelle, certains établissements.
- S'assurer que les signataires de la déclaration de San Francisco (DORA) et du manifeste de Leiden appliquent bien les principes préconisés par ces textes ; à la suite de la déclaration de Bonn, promouvoir au sein de l'Union européenne une réflexion juridique et législative afin de doter l'Union d'une réglementation en faveur de l'intégrité scientifique et des libertés académiques.
- Intégrer la promotion et la garantie de l'intégrité scientifique au nombre de missions de l'HCERES.
- Mieux identifier les processus par lesquels les objectifs poursuivis par la politique de la science ouverte peuvent aider au respect et à la promotion de l'intégrité scientifique ; définir des normes d'archivage et de mise à disposition des données de la recherche afin de garantir le contrôle par les pairs des productions scientifiques. Les rapporteurs jugent souhaitable et nécessaire qu'un rapport sur la science ouverte soit initié, dans la suite du présent rapport.

4 autres recommandations issues du séminaire « Éthique : Quand les sciences du numérique s'invitent de près dans la vie des humains » du CSI de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions : (CSI INS2I, février 2021)

- En plus du COMETS, créer une structure d'échange propre au CNRS vers lequel les chercheurs pourraient se tourner pour leurs problèmes d'éthique opérationnels. Cette structure n'aurait pas vocation à regrouper toutes les compétences mais plutôt à indexer les interlocuteurs (**Comités d'Éthique de la Recherche des Universités par exemple**) et les ressources pertinentes (textes de la CNIL par exemple).
- Proposer des formations à tous les personnels de la recherche afin de sensibiliser aux questions d'éthique et d'apprendre à les traiter de manière adéquate - d'abord en tant que chercheur dans la pratique de notre métier, mais aussi en prenant en compte les conséquences sociétales de nos travaux et de façon à pouvoir intervenir dans l'espace public/médiatique. Une piste d'entrée pour le CNRS serait de faire mention spécifiquement de **l'éthique dans l'AAP** unique en ajoutant une case « formations transversales » (avec comme exemple : éthique, parité, harcèlement).

- Créer des lieux de discussion (forums...) permettant d'aborder les problèmes de façon interdisciplinaire, et organiser des colloques (comme celui qui avait été fait pour "humain et numérique en interaction" par exemple).
- En tant que tutelle de laboratoires universitaires, s'assurer que les sciences du numériques sont dans le domaine de compétences des comités éthiques locaux (comme les Comités d'Éthique de la Recherche - CER) afin qu'ils puissent traiter les questions du numérique de façon plus experte (le COERLE d'Inria peut servir d'inspiration) et flexible (par exemple, avec des systèmes d'« ombrelle » pour des séries de recherche non interventionnelles et de même nature). ■

Éléments bibliographiques

Quelques exemples de cas médiatisés :

Rapport final du CEA sur cinq articles publiés par Mme Anne Peyroche :
http://www.cea.fr/presse/Documents/Rapport_AP_FINAL_22%2001%202020.pdf

Sur le cas de l'IDEX grenoblois : jugement TA, article Le Monde, et communiqué section UGA :
<http://grenoble.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Jurisprudence/Jugement-n-1703926-du-25-fevrier-2021>
https://www.lemonde.fr/sciences/article/2021/03/23/des-manquements-a-la-deontologie-sanctionnes-a-l-universite-grenoble-alpes_6074157_1650684.html
 (article réservé aux abonnés)
<https://www.snesup.fr/article/lidex-nest-pas-une-reussite-un-point-de-vue-critique-sur-lidex-par-la-section-fsu-de-l-universite-grenoble-alpes-17-mai-2021>

« Thèse plagiée : Arash Derambarsh radié du barreau », article, Le Monde avec AFP, 27/04/21
https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/04/27/these-plagiee-arash-derambarsh-radie-du-barreau_6078282_3224.html

« Didier Raoult entame un bras de fer judiciaire contre une spécialiste de l'intégrité scientifique », article, Le Monde, 18/05/21
https://www.lemonde.fr/sciences/article/2021/05/18/bras-de-fer-judiciaire-entre-didier-raoult-et-une-specialiste-de-l-integrite-scientifique_6080545_1650684.html
 (article réservé aux abonnés)

Corpus de textes internationaux :

Charte européenne du chercheur + recrutement (CE, 2005) :
https://cdn2.euraxess.org/sites/default/files/brochures/eur_21620_en-fr.pdf

Déclaration de Singapour intégrité en recherche (2010) :
https://www.inserm.fr/sites/default/files/201708/Inserm_declarationSingapourIntegriteRecherche_2010.pdf

Code de conduite européen pour l'intégrité de la recherche (ALLEA 2011, 2017) :
https://www.allea.org/wpcontent/uploads/2018/01/FR_ALLEA_Code_de_conduite_europeen_pour_lintegrite_en_recherche.pdf

Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA, 2012) :
<https://sfdora.org/read/>

Manifeste de Hong Kong (2017) :
 voir par exemple l'encadré 1 dans Moher D, Bouter L, Kleinert S, Glasziou P, Sham MH, Barbour V, et al. (2020) The Hong Kong Principles for assessing researchers: Fostering research integrity. *PLoS Biol* 18(7):e3000737
<https://doi.org/10.1371/journal.pbio.3000737> (article en accès libre)

Recommandations pour l'investigation des méconduits en recherche (ENRIO Handbook, 2019) :
https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/guide-enrio_0.pdf

Déclaration de Bonn (2020) :
https://www.bmbf.de/files/10_2_2_Bonn_Declaration_en_final.pdf

Corpus de textes nationaux :

« Renforcer l'intégrité de la recherche en France. Propositions de prévention et de traitement de la fraude scientifique »
Rapport JP Alix (2010) :
<http://archeologie-copier-coller.com/wp-content/uploads/2015/10/J-P-ALIX.-RAPPORT-INTEGRITE.pdf>

Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche (2015) :
https://comite-ethique.cnrs.fr/wp-content/uploads/2020/01/2015_Charte_nationale_d%C3%A9ontologie_190613.pdf

Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte d'intégrité scientifique, Rapport P Corvol (2016) :
https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/84/2/Rapport_Corvol_29-06-2016_601842.pdf

Circulaire n° 2017-040 du 15-3-2017 (circulaire Mandon) :
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=114318&cbo=1

Vade-mecum intégrité scientifique, GT Corvol (2017) :
https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/2017_VadeMecum_Corvol_0.pdf

Charte de déontologie et d'intégrité scientifique (ANR, 2018) :
<https://anr.fr/fileadmin/documents/2019/ANR-Charte-deontologie-et-integrite-scientifique-2019-v2.pdf>

« Promouvoir et protéger une culture partagée de l'intégrité scientifique » Rapport parlementaire P Ouzoulias et P
Henriet, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (2021) :
<https://www.senat.fr/rap/r20-428/r20-4281.pdf>

Quelques autres ressources :

Fanelli D (2009) How Many Scientists Fabricate and Falsify Research? A Systematic Review and Meta-Analysis of
Survey Data. PLoS ONE 4(5): e5738 (article en accès libre)
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0005738>

Fanelli D (2013) Why Growing Retractions Are (Mostly) a Good Sign. PLoS Med 10(12): e1001563 (article en accès
libre)
<https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1001563>

« Initiation à l'éthique de la recherche scientifique » (Cahier de la CERNA, juin 2016)
http://cerna-ethics-allistene.org/digitalAssets/48/48627_Proposition_formation_ethique_CERNA.pdf

« Formation à l'intégrité scientifique dans les études doctorales », J. Haeich, article VRS 423 (2020) pp.28-29
https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/vrs423_bd.pdf

« Cneser disciplinaire, mandature 2019-2023, toujours sous la présidence du SNESUP », M. Zidi, F. Roux et M Boninchi,
article dossier mensuel n°694 (2021) p.10
https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/mensuel_ndeg_694_dossier.pdf

Comité d'éthique du CNRS (COMETS)
<https://comite-ethique.cnrs.fr/>

Annuaire des formations doctorales à l'intégrité scientifique recensées sur le site de l'OFIS
<https://www.hceres.fr/fr/annuaire-des-formations-doctorales-lintegrite-scientifique>

Éthique et traitement automatique des langues :
<http://www.ethique-et-tal.org/>

Exemples suisses :

<https://www.unige.ch/ethique/>
<https://www.unil.ch/cerunil/fr/home.html>